

étranger, notamment la pêche en eau douce, les forêts, les transports publics, la radiodiffusion, le cinéma, les télécommunications et les cliniques médicales.

L'Indonésie a mis en oeuvre une loi sur l'autonomie régionale en janvier 2001. Cette loi se veut une audacieuse tentative du gouvernement indonésien de décentraliser toutes les branches de l'économie, sauf pour ce qui touche au système monétaire, à la défense, à la politique étrangère et au système judiciaire. En conséquence, les investissements ne seront plus approuvés au niveau national. Cette décentralisation crée pour le moment une certaine confusion.

Le gouvernement canadien encourage depuis longtemps l'investissement en Indonésie et, à cette fin, il affecte des conseillers au ministère de l'Investissement et à l'Agence de coordination des investissements et à d'autres services qui relèvent du Bureau de promotion du commerce Canada-Indonésie. À ces conseillers canadiens en placement s'est joint un conseiller canadien en politique qui a pour mission d'aider l'Indonésie à élaborer et à mettre en oeuvre une nouvelle réglementation du secteur minier. L'investissement canadien devrait reprendre dès que la situation se stabilisera et que les risques liés aux placements disparaîtront.

THAÏLANDE

Aperçu

Jusqu'à récemment, la Thaïlande affichait une des croissances économiques les plus rapides du monde. Cependant, en juillet 1997, la crise a entraîné une baisse de 50 p. 100 de la valeur du baht thaïlandais par rapport au dollar américain, un changement de gouvernement et un ensemble de mesures de sauvetage du FMI d'une valeur de 17,2 milliards de dollars américains. Ces événements s'accompagnaient au départ de tout un train de mesures de compression des dépenses, qui ont été assouplies pour être ensuite remplacées par une série d'importants incitatifs fiscaux destinés à remettre l'économie sur la voie de la croissance. L'économie a subi un repli de plus de 9 p. 100 en 1998, mais elle a entamé sa reprise et devrait afficher une croissance de 5 p. 100 en 2000. Bien que la Thaïlande ait encore des défis majeurs à relever, notamment pour régler la situation particulièrement précaire de son secteur financier, ses perspectives à moyen terme et à long terme restent positives, d'autant qu'elles s'appuieront sur une législation qui apportera des réformes supplémentaires.

En 2000, la valeur des exportations canadiennes de marchandises atteignait 370 millions de dollars (une augmentation de 22,7 p. 100 par rapport à 1999), pendant que les exportations thaïlandaises à destination du Canada se chiffraient à 1,7 milliard de dollars (en hausse de 10,7 p. 100). La Chambre de commerce Thaïlande-Canada de Bangkok, forte de ses 180 membres, témoigne de la solidité des intérêts commerciaux bilatéraux.

Résultats obtenus en 2000

■ Conformément aux dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, la Thaïlande a aboli ses règles sur la teneur en produits nationaux dans le secteur de l'automobile le 1er janvier 2000. Cependant, dans le cadre de l'Accord de libre-échange asiatique, il lui faut encore remplir la condition des 40 p. 100 relative à la teneur en produits nationaux dans ce secteur. Cette condition devait être éliminée vers le milieu de 1998, mais la crise économique a repoussé l'échéance. En vertu des anciennes règles, les voitures de tourisme devaient avoir une teneur en produits nationaux de 54 p. 100, les petites camionnettes, 70 p. 100, et les véhicules commerciaux, 62 p. 100.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2001

■ obtenir l'autorisation d'exploiter d'autres succursales de banques étrangères hors de Bangkok;

■ faire supprimer les règlements qui interdisent aux banques étrangères de prêter plus de 25 p. 100 de leur capital à un seul emprunteur;

■ obtenir une réduction du taux des droits de douane applicables aux pois fourragers afin qu'il atteigne un niveau comparable à celui des autres produits fourragers;

■ chercher à faire abolir le plafond de 49 p. 100 imposé aux participations étrangères au capital des coentreprises;

■ accélérer le processus d'approbation visant l'établissement de bureaux régionaux à Bangkok;

■ veiller à la pleine application et à l'exécution par la Thaïlande des règles de propriété intellectuelle, conformément aux obligations qu'elle a contractées dans le cadre de l'OMC.